

VGS
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
15 avenue Bernard Palissy
ZAC de la Poulasse
83210 SOLLIES-PONT
RCS TOULON 904.018.876

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix heures,
Au siège social,

Les associés de la Société par actions simplifiées « VGS », au capital de 1.000 euros, divisé en 10.000 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président de la société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la décision de la Société RC GESTION de démissionner de ses fonctions de Président,
- Nomination de la société RP GESTION, représentée par Rodrigue POUILLY en qualité de Président
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités,

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou mandataire au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par la **Société RC GESTION**, en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant la totalité des actions, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- La lettre de démission de la Société RC GESTION,
- La feuille de présence et la liste des associés, les pouvoirs le cas échéant,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chaque associé quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

Le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemble générale extraordinaire des associés a pris connaissance de la cession de titres et prend acte de la démission de la Société RC GESTION représentée par Monsieur Cédric RAYNAUD de ses fonctions de Présidente de la société à compter du 23 janvier 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer la **Société RP INVEST**, représentée par **Monsieur Rodrigue POUILLY** en qualité de Président de la société à compter du 23 janvier 2025 pour une durée illimitée.

La **Société RP INVEST**, représentée par **Monsieur Rodrigue POUILLY** déclare accepter les fonctions de Président et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés donne tous pouvoirs au président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations, plus spécialement à Maître Meggie IFRAH, avocat au Barreau de Toulon, sis 113 Avenue Maréchal Foch – 83000 TOULON pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions ordinaires qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RC

RP

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

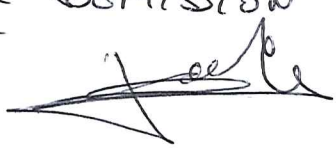
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Société RC GESTION

Représentée par Monsieur Cédric RAYNAUD

« Bon pour démission des fonctions de Président »

BON POUR DEMISSION DES FONCTIONS DE
PRESIDENT



La Société RP INVEST

Monsieur Rodrigue POUILLY

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

